



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Formation professionnelle dans le secteur des transports

Question écrite n° 34962

Texte de la question

Mme Danielle Brulebois attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la formation professionnelle pour les acteurs du secteur des transports. Les acteurs du secteur sont interpellés par le montant des cotisations qu'ils doivent acquitter en mettant en parallèle la part de formations financées par leur OPCO. L'une des structures de la circonscription a par exemple rapporté qu'elle allait toucher 20 % de ses cotisations en 2020 contre 43 % en 2019, soit une baisse conséquente. De plus, certaines formations essentielles ne sont pas éligibles telles que le permis D et le FIMO. Cela pose donc naturellement la question d'une équitable utilisation des fonds. Elle souhaiterait connaître les actions mises en œuvre par le Gouvernement pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Brulebois](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34962

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 décembre 2020](#), page 9165

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)